

Sommaire

- Page 1:** Editorial.
- Page 2:** Hommage à Jacky RODAIS.
- Pages 3** Les nouvelles de la profession.
- Page 4 et 5:** Bordeaux 2018.
- Page 6:** Sur les pas de Montesquieu à Bordeaux.
- Page 7 :** Compte rendu de la réunion du C.A des 11 et 12 septembre 2017 ; Succession.
- Page 8 :** Carte grise ; Livret A ; Nouvelle tarification des retraits de points et des amendes.
- Page 9:** Réforme du droit du travail ; Testament ; Lettre d'un contribuable.
- Page 10:** Hausse de la CSG : Report du prélèvement à la source .
- Page 11:** Vie des régions.
- Page 12:** Comment supprimer les cookies ; Offre assurances AAAMMA ; Tarif DAS 2018.
- Page 13:** Le weblog d'AAAMMA.
- Page 14:** Adhérer à l'amicale.
- Page 15:** Les membres du conseil d'administration de l'AAAMMA au 12 septembre 2017.
- Page 16,17, 18 et 19:** AGAR-AZUR.
- Page 20:** Les dessous de l'histoire ; Ces drôles d'expression ; Vacances bleues ; Les nouveaux adhérents ; Les décès.



EDITORIAL



A quelques semaines du nouvel an nous sommes heureux de vous présenter, à titre personnel, et au nom des membres des conseils d'administration de nos amicales, nos meilleurs vœux.

Nous souhaitons que 2018 soit synonyme, pour vous et ceux qui vous sont chers, de joie, de bonheur et surtout de bonne santé, ce bien précieux à conserver le plus longtemps possible malgré le poids des années.

Nous exprimons une pensée toute particulière pour ceux qui parmi vous, sont dans la solitude, la souffrance de la maladie ou de la peine, et doivent faire face à des difficultés.

Qu'ils sachent que les équipes qui animent nos amicales sont disponibles pour leur apporter conseils, soutien, aide et réconfort.

Une association de retraités est un moyen d'être aidé, assisté, informé, représenté et défendu, mais c'est aussi celui de partager des moments de convivialité.

En 2018, fidèles à leurs engagements, nos amicales proposeront des voyages, grands et petits, croisières, simples journées touristiques, régionales ou nationales, des découvertes culturelles, et pourquoi pas, des spectacles...

Chacun de nos adhérents pourra participer à toutes ces activités qu'elles soient organisées par l'une ou l'autre de nos amicales.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons une **BONNE ANNÉE 2018.**

Amicalement vôtre !

Pierre EPINEUSE
Président
Amicale Anciens Agents



Bernadette DEMANGE
Présidente
Amicale A.G.A.R.



**Congrès 2018
BORDEAUX**



HOMMAGE à JACKY



Nous avons appris le décès de **Jacky RODAIS** survenu le 11 octobre à l'âge de 71 ans.

Nous savions qu'avec courage il se battait depuis plusieurs mois avec la maladie.

Jacky était engagé au service des autres dans son activité professionnelle mais aussi dans sa vie citoyenne. A la retraite Il avait rejoint le conseil d'administration de notre amicale où il nous faisait bénéficier de sa bonne humeur, de son sens pratique et de son dévouement. Il nous représentait à la FONDATION MMA.

Sa passion du golf, qu'il partageait avec plusieurs d'entre nous, entretenait et développait le cercle de ses relations amicales.

La cérémonie a été célébrée le 16 octobre en l'église Notre Dame de Montfort le Gesnois dans la Sarthe. Notre Président d'honneur, Gérard Levacher, a assisté aux obsèques en compagnie de plusieurs agents MMA en activité ou en retraite. Il nous relate ces instants d'émotion et d'hommage:

« Cérémonie très touchante et d'un haut niveau avec intervention, du maire de Montfort, de Xavier Bertrand agent à La Ferté-Bernard et du fils de Jacky, Olivier, qui a fait applaudir l'assistance à la fin de la cérémonie. Une église comble et recueillie. La Fondation était représentée par son président, Michel Ridou... Une belle image de cette journée ensoleillée pour accompagner Jacky dans son dernier voyage. »

Au nom des adhérents de notre amicale, Pierre Epineuse a adressé à Françoise, la compagne de Jacky, la lettre de condoléances ci-contre.



LES NOUVELLES DE LA PROFESSION



va promouvoir la valeur ajoutée des agents généraux à travers une charte.

source : L'ARGUS de l'assurance - septembre 2017.

La fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance a participé à l'adoption d'une charte

destinée à faire (re)connaître la valeur ajoutée de l'agent général d'assurance en Europe.

Une initiative qui émane de la Commission des Agents du Bipar, la fédération européenne des intermédiaires d'assurance.

350 000 AGENCES D'ASSURANCE EUROPÉENNES CONCERNÉES DONT 13 500 EN FRANCE

En Europe, 350 000 agences d'assurance emploient environ 800 000 salariés.

En France, 12 000 agents généraux (64 % adhèrent à Agéa) emploient environ 24 000 salariés, répartis dans 13 500 points de vente, sur l'ensemble du territoire. Agéa se félicite de cette déclaration commune qui



signe la Charte "Entreprises et quartiers"

Source : Covéa (Communiqué de presse du 25 octobre 2017)

Covéa a signé la Charte "Entreprises et quartiers" et s'engage, avec sa marque MMA, auprès de la Préfecture de la Sarthe, pour une durée d'un an, à développer le territoire du Mans.

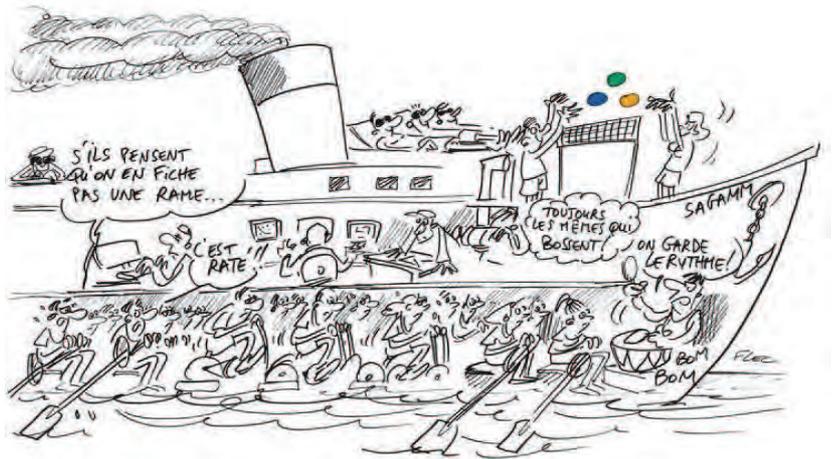
Covéa devra ainsi mener onze actions axées autour de l'orientation scolaire et professionnelle, l'emploi, l'insertion et la formation, ou encore le soutien aux initiatives locales.



: TOUR DE FRANCE des REGIONS

source : Flash Infos sagamm- 12 octobre 2017 –

Dans le respect des engagements pris lors du congrès électif de Nice, les membres du Comité Directeur se déplacent dans l'ensemble des régions la semaine du 14 au 17 novembre 2017. Au cours de dix réunions régionales, les agents échangeront avec les dirigeants du Sagamm sur l'ensemble des sujets au plus près de leurs préoccupations



Le réseau des agents aujourd'hui en quelques chiffres :

source : MMA -Patricia TEXIER LECENE- AG des agents retraités AZUR- le 12 octobre 2017

Le maillage

Force de vente

Au 31/12/16 : 1 709 points de vente représentés par 924 centres de décisions

924 gestions par des agents généraux, dont :

- 630 sont des agents seuls
- 81 sont des agents associés
- 183 sont des personnes morales
- 30 sont des gestions provisoires

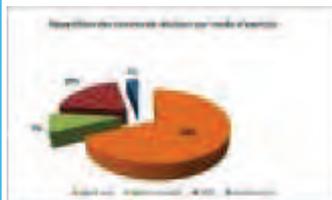
Les 81 associations personnes physiques sont représentées par 171 agents

Les 183 personnes morales sont représentées par 382 dirigeants/gérants

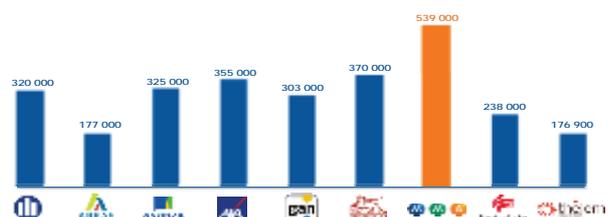
Au total : 1 182 personnes exercent le métier d'agent

Forme juridique

Répartition des centres de décision par mode de gestion, à fin de mois



Chiffre d'affaires moyen par Agence Chiffres 2014



BORDEAUX 2018

Un avant goût (de bordeaux bien sûr) de ce que notre équipe d'organiseurs, composé d'Alain THIBAULT, Jacques CESSAT et Monique GASSIES, vous prépare pour notre congrès des 29, 30 et 31 mai 2018.

Bordeaux est depuis 2007 inscrite sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et aujourd'hui élue Best City 2017. Incomparable architecture du XVIII, vignoble mondialement connu, gastronomie emprunte des saveurs du Sud-Ouest mais aussi cité festive et culturelle: les appellations que le monde extérieur prête le plus

souvent à la cité bordelaise, évoquant douceur de vivre et richesse patrimoniale, classent Bordeaux en haut du palmarès des villes les plus attractives de France. Sans oublier les grands projets urbains qui font de Bordeaux une métropole d'avenir.

Bordeaux River Cruise

La compagnie 'Bordeaux River Cruise' organise des croisières à Bordeaux sur les fleuves Garonne, Dordogne et l'estuaire de la Gironde. A bord des bateaux, partez à la découverte de la région Aquitaine : les célèbres vignobles du Bordelais (St Emilion, Médoc, Sauternes, Côtes de Bourg...), les sites « patrimoine mondial UNESCO » comme la Citadelle de Blaye et les Îles de la Gironde.



Cité du Vin

Equipement culturel inédit qui permet de découvrir de manière ludique le vin qui est avant tout histoire de terre, d'homme et culture, à travers des siècles de civilisation. La Cité du Vin offre un voyage spectaculaire autour du monde, à travers les âges, dans toutes les cultures. Le bâtiment spectaculaire abrite un parcours permanent, une exposition temporaire, un belvédère à 35 mètres de hauteur offrant une expérience unique de dégustation des vins du monde avec une vue panoramique sur Bordeaux, trois espaces d'ateliers sensoriels, une gigantesque cave à vin et bien d'autres surprises.



Saint-Emilion

Saint Emilion, ravissant village médiéval qui a conservé son enceinte et ses portes ainsi qu'une prestigieuse série de monuments archéologiques : les Grandes Murailles, l'église collégiale, l'église monolithe construite entre le XIe

et le XIIIe siècle, l'Ermitage de St Emilion restauré au XVIIe, la Chapelle de la Trinité, le Couvent des jacobins, le couvent des Cordeliers. C'est aussi le premier vignoble à avoir été classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Une invitation à pénétrer dans ce merveilleux terroir et à goûter la douceur de vivre dans le bordelais.

N'oubliez pas de retenir les dates des 29, 30 et 31 mai 2018, les dossiers d'inscription pour le congrès vous parviendront au cours du premier trimestre 2018.

Sur les pas de Montesquieu à Bordeaux ...

Biographie de Montesquieu, Philosophe et penseur politique français -1689 – 1755

Charles de Secondat, baron de la Brède et de **Montesquieu** est né en 1689 d'une famille de magistrats de bonne noblesse au **château de la Brède près de Bordeaux**, dont il porte d'abord le nom et auquel il sera toujours très attaché. Ses parents ont choisi un mendiant pour être son parrain pour que toute sa vie il se souvienne que les pauvres sont ses frères.

Après ses études de droit, il devient conseiller auprès du parlement de Bordeaux en 1714. En 1716, il hérite de la fortune de son oncle, de la charge du président à mortier (bonnet de velours) du parlement et du nom de Montesquieu.

Délaissant sa qu'il le peut, s'intéresse au plaisirs. Il se pour les mène des (anatomie, physique...) sa curiosité hommes et travers la



charge dès Montesquieu monde et aux passionne sciences et expériences botanique, puis oriente vers les l'humanité à littérature et

la philosophie. Dans les "**Lettres persanes**", qu'il publie anonymement en 1721 en Hollande, il dépeint admirablement, sur un ton humoristique et satirique, la société française à travers le regard de visiteurs perses.

Après son élection à l'**Académie française** (1727), Montesquieu réalise un long voyage à travers l'Europe (Hongrie, Italie, Hollande, Angleterre), de 1728 à 1731, où il observe attentivement la géographie, l'économie, la politique, les moeurs des pays qu'il visite. De retour au château de la Brède, il accumule de nombreux documents et témoignages pour préparer l'oeuvre de sa vie, "**L'Esprit des lois**" (1748) qui rencontre un énorme succès. Etablissant les principes fondamentaux des sciences économiques et sociales, Montesquieu tente de dégager la logique des différentes institutions politiques par l'étude des lois considérées comme simples rapports entre les réalités sociales. Il envisage trois types de gouvernement : la **république**, la **monarchie** et le **despotisme**. Il y défend le principe de **séparation des pouvoirs**, législatif, exécutif et judiciaire. "L'Esprit des lois" inspirera les auteurs de la Constitution des Etats-Unis de 1787 et ceux de la **Constitution française de 1791**.

Très critique envers l'absolutisme et ses travers sociaux, Montesquieu qui croit à la nécessité des réformes souhaite pour la France une monarchie constitutionnelle à l'anglaise.

Principales oeuvres :

- Dissertation sur la politique des Romains (1716)
- Système des Idées (1716)
- Les lettres persanes (1721)
- Le temple de Gnide (roman, 1725)
- Considération sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence (1734)
- L'Esprit des lois (1748)

La défense de "L'Esprit des lois" (1750)

Montesquieu a séjourné à Bordeaux, de nombreux lieux l'évoquent encore de nos jours.

Lors de promenades dans les rues de Bordeaux, on découvre de nombreuses demeures qui ont gardé la trace de leur occupation par Montesquieu.

*** RUE BOUHAUT (ACTUELLE RUE SAINTE CATHERINE) : Le père de Montesquieu utilisait un pied à terre bordelais rue Ste Catherine, se trouvant après le cours Victor Hugo, proche de la rue Tombe l'Oly ; Montesquieu y habita enfant.

*** RUE DES LAURIERS : il résida à nouveau dans une demeure de son père. La seule demeure qui évoque cette époque est celle du restaurant «Les Grenadines» ; à l'intérieur, la salle est typique de l'architecture du XVIIIe siècle.

*** RUE MARGAUX: il y habita au numéro 29. Au début du XIXe siècle, la rue Margaux est petite et Montesquieu très connu ! A tel point qu' un savant anglais qui visitait Bordeaux, ôta son chapeau en signe de salut et d'hommage à l'illustre Montesquieu (alors qu'à l'époque il était inconcevable de se promener tête nue).

*** RUE DU MIRAIL : Montesquieu y résidait lorsque parurent les Lettres Persanes. Dans cette rue se trouvent aux numéros 29 et 36 des immeubles du XVIII et XVII siècle.

*** 31, PLACE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE : Une plaque a été apposée au n° 31 : «A cette place s'élevait la maison du Doyenné habitée par Montesquieu de 1725 à 1754 ». C'était le



doyenné où résidait le frère de Montesquieu. Madame de Montesquieu y séjournait également.

*** 87, RUE PORTE-DIJEAUX: Le n° 87 est actuellement occupé par la Librairie Mollat.

Sur le mur une plaque rappelle que Montesquieu y vécut. Montesquieu quitte le doyenné à la mort de son frère en 1754 et loue cette demeure à des Carmélites. Il décèdera deux mois plus tard .

*** de 1705 à 1708, Montesquieu a fréquenté l'Ecole de Droit : 14 rue Porte Basse : une partie du bâtiment du XVI siècle existe encore.

Du côté du Marché des Grands Hommes, on tombe sur la rue Montesquieu ; on retrouve en médaillon sur la façade du Lycée Michel Montaigne, Cours Victor Hugo à Bordeaux, le visage de Montesquieu ... qui était un grand admirateur de Montaigne .



Réunion du conseil d'administration des 11 et 12 septembre 2017 à SAVONNIERES

Présents : Pierre EPINEUSE - Michel KOMAN - Jean-Marie MARTIN - Ronan ROMIEUX - Jean-Yves LEROUX—Denis HUBERT - Jean-Paul MARET - Alain THIBAUT - Jacques CESSAT - Michel LECOQ —Jean-Paul PELLERAY - Gérard LEVACHER - Jean-Claude GATINEAU.

Secrétaire de séance : Michel KOMAN

Le Président et tous les membres présents remercient Ghislaine et Jean-Paul MARET de l'accueil « chaleureux et ensoleillé » qu'ils leur ont réservé.

Election des membres du bureau : Président : Pierre EPINEUSE. Vice-présidents : Michel KOMAN et Jean-Marie MARTIN Secrétaire général : Ronan ROMIEUX. Secrétaire adjoint Jean-Yves LEROUX. Trésorier : Denis HUBERT

Les comptes : Denis, le trésorier donne lecture des écritures et soldes comptables au 8 septembre.

Cotisations impayées : Sur les 16 adhérents qui n'ont pas encore réglé leur cotisation de l'année 2017 à la date du 26 août, 13 sont radiés des effectifs de l'amicale.

Le bulletin : Ronan rappelle que la rédaction du bulletin, dont il a la charge, demande un certain nombre d'articles à insérer. Il souhaite que chacun pense à lui en adresser.

Congrès 2018 :

Le prochain congrès se tiendra à BORDEAUX les 29 - 30 et 31 mai 2018. Alain THIBAUT et Jacques CESSAT travaillent déjà pour sa bonne organisation et son succès. Monique GASSIES, déléguée régionale, apporte son concours. Après échange il est convenu que le projet sera présenté à la réunion de décembre.

Autres activités de l'amicale :

Pierre EPINEUSE suggère d'élargir les activités de l'amicale à d'autres sorties, un week-end dans une capitale d'Europe..., en septembre ou octobre 2018 ? A réfléchir. Alain THIBAUT présentera un projet au prochain conseil.

Plaquette « Assurances » :

Afin de promouvoir les assurances groupe souscrites par l'amicale, une plaquette résumant les avantages qu'elles présentent et l'intérêt de les souscrire sera éditée. Michel KOMAN recherche la documentation nécessaire.

Recrutement des retraités :

Jean-Yves LEROUX expose l'énorme travail qu'il effectue afin de recruter les agents arrivant à l'âge de la retraite, les persuadant de rejoindre notre amicale. Ses efforts sont largement récompensés par les bons résultats obtenus : 30 adhésions sur 70 contacts, ces chiffres se confirment d'année en année.

Rappel : Les adhésions reçues au cours du dernier trimestre de l'année ne déclenchent pas de prorata de cotisation. La cotisation payée est affectée à l'année suivante

Délégués régionaux : L'organisation et le suivi des régions sont aussi une mission confiée à Jean-Yves LEROUX.

Cette tâche difficile ne donne malheureusement pas les résultats espérés.

Jean-Yves rappelle : les principales missions du DR :

Le recrutement, l'organisation de rencontres (journées de convivialité), Le contact avec les adhérents.

Social : Ce poste, confié à Jean-Marie MARTIN, a pour but de tendre la main aux collègues en difficulté et systématiquement aux veuves. Le soutien administratif est fréquent.

Une aide financière peut être étudiée par la commission sur présentation de justificatifs.

UNAAGAR : Pierre EPINEUSE a été élu syndic de l'UNAAGAR ; Ronan ROMIEUX élu au conseil d'administration, est responsable de la commission informatique.

Le prochain conseil d'administration se tiendra à SAVIGNE-L'EVEQUE le 4 décembre 2017.

Succession : la réduction pour famille nombreuse est supprimée

Jusqu'ici, l'héritier ou le légataire pouvait bénéficier, après application des abattements correspondants à sa situation, et une fois les droits de succession ou de donation calculés, d'une réduction de ses droits s'il avait, au jour du décès, au moins trois enfants vivants. Le montant de cette réduction était alors de : - 610 € par enfant à partir du 3e pour les

transmissions en ligne directe (ascendants ou descendants) et pour les donations entre conjoints mariés ou entre partenaires pacsés, - 305 € par enfant à partir du 3e pour les transmissions en ligne collatérale ou entre étrangers.

La loi de finances pour 2017 a supprimé cette réduction.

Sont concernées les successions ouvertes et les donations effectuées à compter du 1er janvier 2017.

Source LE PARTICULIER .FR

Carte grise : des démarches dématérialisées

Désormais, certaines démarches liées au certificat d'immatriculation (ex-carte grise) doivent obligatoirement se faire en ligne sur le site de l'[Agence nationale des titres sécurisés](#).

Ce sera le cas si vous devez :

- changer le titulaire du certificat,
- déclarer la vente de votre véhicule,
- modifier votre adresse,
- ou encore refaire votre certificat d'immatriculation (en cas de perte, de vol ou de détérioration de l'original).

En pratique, il faut disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone avec une connexion Internet et un dispositif de copie numérique (scanner ou appareil photo).

Pour les personnes qui ne seraient pas équipées, les préfectures et de nombreuses communes mettent ces équipements à la disposition du public.

Bon à savoir : toutes ces formalités sont gratuites

À quand l'augmentation du taux du Livret A ?



Le taux du Livret est en principe revu deux fois par an : le 1er février et le 1er août. Il est calculé à partir de la moyenne de l'inflation et de la moyenne mensuelle des taux courts.

Cette formule de calcul aurait dû faire passer le taux du Livret A de 0,75 % à 1 % le 1er août 2017. Mais les pouvoirs publics en ont décidé autrement. Le porte-parole du gouvernement a parlé du maintien de ce taux (le plus bas depuis la création du Livret A) pendant une période d'1 ou 2 ans.

Source: Prat éditions.

Nouvelle tarification des retraits de points et des amendes... !

► Petit excès de vitesse :

- 1 point, 72 euros ou 135 euros, moins de 19 km/h.

► Gros excès :

- 3 points et 155 euros entre 20 et 39 km/h...
- 4 points et 155 euros entre 40 et 49 km/h...
- 6 points et 1700 euros maxi plus de 50 Km/h.

► Ceinture : 3 points et 155 euros.

► Téléphone : 2 points et 155 euros (Même à l'arrêt si le moteur n'est pas coupé).

► Stationnement interdit : 3 points et 155 euros.

► Dépassement :

- 2 points, si vous accélérez ou refusez de serrer à droite lorsque vous êtes sur le point d'être dépassé,
- 3 points et 155 euros lorsque vous doublez par la droite sans clignotant ou trop près d'un piéton (ou d'un cycliste) ou sans possibilité de vous rabattre vite ou en faisant une queue de poisson ou alors que vous êtes déjà sur le point d'être devancé.

► Feu rouge ou « Stop » : 4 points et 155 euros.

► Alcoolémie : 6 points d'office, jusqu'à 9900 euros.

► Petite alcoolémie : 155 euros, taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,8g/l de sang soit de 0,25 à 0,4 milligramme par litre d'air expiré.

► Grosse alcoolémie : jusqu'à 4900 euros. Délit passible également de deux ans de prison maxi, pour un taux d'alcool d'au moins 0,8 gramme par litre de sang, soit de 0,4 milligramme par litre d'air expiré. La sanction est identique en état d'ivresse manifeste ou si vous refusez de vous

soumettre au test. En cas de récidive (état d'ébriété, d'état d'ivresse manifeste ou de nouveau refus du test), la peine maxi est doublée (jusqu'à 9000 euros et 4 ans de prison).

► Priorité : 4 points et 155 euros.

► Sans clignotant : 3 points et 55 euros, si vous changez de direction ou si vous sortez d'une place de stationnement.

► Éclairage : 4 points et 155 euros, si vous circulez sans éclairage de nuit ou par visibilité insuffisante.

► Distance de sécurité : 3 points et 155 euros.

► Ligne continue :

- 1 point et 155 euros, si vous la chevauchez.
- 3 points et 155 euros, si vous la franchissez.

► Sens interdit : 4 points et 155 euros.

LES DÉLITS : 6 points, jusqu'à 35 000 euros et 5 ans de prison.

► Conduire malgré une suspension de permis ou refuser de le remettre : jusqu'à 4 500 euros et deux ans d'emprisonnement.

► Plaques : Jusqu'à 3 990 euros et 5 ans de prison lorsqu'elles sont fausses.

► Fuite: Après un accident ou un refus d'obtempérer, jusqu'à 35 000 euros et 2 ans de prison.

► Blessures involontaires : avec interruption temporaire de travail de moins de 3 mois, jusqu'à 30 000 euros et 2 ans de prison.

**ALORS PRUDENCE,
sinon gare au porte-monnaie !**

Réforme du droit du travail : les mesures phares

Alors que les cinq projets d'ordonnances relatives à la réforme du Code du travail doivent être prochainement adoptés en conseil des ministres, voici un petit panorama des principales mesures pour essayer d'y voir clair.

Le licenciement

- Un barème de dommages et intérêts versés en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse sera fixé. L'application de ce barème s'imposera au juge sauf en cas de discrimination, de harcèlement ou d'atteinte aux libertés fondamentales.
- Les indemnités légales de licenciement pourront être versées aux salariés ayant 8 mois d'ancienneté (contre 1 an actuellement) et ne pourront être inférieures à 1/4 d'un mois de salaire par année d'ancienneté (contre 1/5 actuellement).
- L'employeur pourra préciser ou compléter les motifs du licenciement après la notification de la lettre de licenciement au salarié.
- Après un licenciement économique, l'obligation de reclassement de l'employeur sera simplifiée : ce dernier ne sera plus tenu d'adresser par écrit à chaque salarié des offres pertinentes mais pourra indiquer l'ensemble des emplois disponibles par tout moyen (via l'intranet par exemple).
- Il est prévu de fixer par décret des modèles de lettres de licenciement pour motif personnel ou économique afin de réduire les risques de contestation...

La négociation collective

- Les règles de recours aux CDD et aux contrats de travail temporaire (durée, renouvellement, délai de carence...) pourront être adaptées à la spécificité des secteurs d'activité par accords de branche qui s'imposeront aux entreprises.
- Un nouveau type d'accord majoritaire permettra d'aménager la durée du travail, la rémunération et la mobilité des salariés afin de s'adapter aux évolutions du marché. Le salarié qui refusera l'accord pourra être licencié.
- Dans les entreprises de 20 salariés au plus sans élu du personnel, l'employeur pourra soumettre directement un

projet d'accord aux salariés. Pour être validé, il devra recueillir une majorité des 2/3.

- Un accord d'entreprise non majoritaire pourra être validé par référendum à l'initiative de l'employeur, sous certaines conditions...

La représentation des salariés

- Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, un comité social et économique (CSE) regroupera les fonctions actuelles des délégués du personnel, du comité d'entreprise et du CHSCT. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le CSE assumera les fonctions de délégué du personnel. Il devra également être mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés.
- Dans les entreprises d'au moins 300 salariés et dans celles ayant des activités nucléaires, une commission santé, sécurité et conditions de travail centrale sera mise en place.
- Un accord majoritaire pourra fusionner les institutions représentatives du personnel en y incluant les délégués syndicaux et créer ainsi un conseil d'entreprise (à la place du CSE) compétent en matière de négociation collective...

Les autres mesures

- Une nouvelle procédure de rupture du contrat de travail sera créée : la rupture conventionnelle collective. Son objet est de favoriser et de sécuriser les plans de départ volontaire par accord collectif.
 - Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera reporté au 1er janvier 2019 afin de tester le mécanisme, notamment auprès des entreprises.
 - Le compte personnel de prévention de la pénibilité sera maintenu mais simplifié, en particulier en matière d'obligation de déclaration de l'employeur (il n'y aura plus que 6 facteurs de risque).
- La législation applicable aux travailleurs détachés sera adaptée, notamment pour tenir compte des contraintes des prestataires en zone frontalière...

Source: Prat éditions.

TESTAMENT

Ma mère souhaite me dicter son testament car elle a du mal à écrire depuis plusieurs années. Il y aura plusieurs témoins et elle signera son testament. Pouvez-vous me confirmer que celui-ci sera valable ?

Ce type de testament, appelé « olographe », nécessite pour être valable d'être écrit par le testateur lui-même (votre mère en l'occurrence).

Plus précisément, l'article 970 du Code civil prévoit que « Le testament olographe ne sera point valable s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur : il n'est assujéti à aucune autre forme ».

C'est ce qu'a rappelé la Cour de cassation dans un arrêt récent (*Cour de cassation, 1re chambre civile, 15 juin 2017*).

Si votre mère ne peut pas l'écrire elle-même, il faut qu'elle s'adresse à un notaire qui rédigera un testament « authentique ». Sans quoi, son testament sera nul et sans effet.

Source: Prat éditions.

Lettre d'un contribuable au trésor public

Monsieur l'agent du Trésor Public

Mon colis a pu vous étonner au départ. Alors voilà quelques explications. Je vous joins à cette lettre une photocopie de l'article du Nouvel Observateur intitulé « Les vraies dépenses de l'état ». Vous noterez que, dans le quatrième paragraphe, il est précisé que l'Élysée a l'habitude de payer des brouettes 5200 €, des escabeaux 2300 € et des marteaux 550 € pièce. Par ailleurs, un très intéressant article du Canard Enchaîné dont la bonne foi est bien connue (copie également jointe) rapporte que le prix des sièges WC du nouveau Ministère des Finances est de 3750 € la pièce. Vous devant la somme exacte de 13816 € pour l'année fiscale qui s'achève, je vous adresse donc dans ce colis quatre sièges WC neufs et cinq marteaux, le tout représentant une valeur de 14000 €. Je vous engage par ailleurs à conserver le trop perçu pour vos bonnes œuvres ou bien à utiliser les 184 euros restants pour que notre Président de la République puisse compléter sa boîte à outils. Ce fut un plaisir de payer mes impôts cette année, n'hésitez pas, à l'avenir à me communiquer la liste des tarifs usuels pratiqués par les principaux fournisseurs de l'état. Un contribuable heureux.

Hausse de la CSG et baisse des cotisations sociales confirmées pour 2018

Le gouvernement va engager un **transfert des cotisations salariales des salariés et des indépendants vers la CSG (contribution sociale généralisée)**. À ce titre, le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé que les cotisations salariales maladie et chômage seront bien supprimées en 2018, ce qui représentera une **diminution des cotisations de 3,15 %**. Toutefois, cette diminution s'effectuera en deux temps : les cotisations baisseront tout d'abord de 2,2 % en janvier 2018, puis de 0,95 % à l'automne 2018. Cette mesure sera financée par une hausse de 1,7 % de la CSG qui s'appliquera dès le 1er janvier 2018. **Ce transfert des cotisations salariales vers la CSG entraînera un gain de pouvoir d'achat pour les salariés de 0,5 % en janvier 2018 et de 1,45 % à l'automne 2018.**

À noter : l'augmentation de la CSG s'appliquera dès 2018 à tous les revenus, y compris aux revenus du capital et du patrimoine (intérêts, dividendes, plus-values, revenus locatifs). Par exception, elle ne concernera pas les indemnités chômage et les pensions de retraite bénéficiant aujourd'hui d'une CSG nulle ou à taux réduit.

Assurance-vie acceptée par le bénéficiaire : pas de saisie par le fisc

Depuis le 7 décembre 2013, l'administration fiscale peut saisir, au moyen d'un avis à tiers détenteur, les sommes

versées sur les contrats d'assurance-vie dits « rachetables » (contrats sur lesquels l'épargnant a la possibilité de retirer librement son épargne). Cette procédure de saisie est utilisée en cas d'impayé sur l'impôt sur le revenu, la taxe foncière ou la taxe d'habitation. Mais une exception existe : l'avis à tiers détenteur ne peut pas porter sur un contrat qui a été préalablement accepté par le bénéficiaire. Une fois le contrat accepté, le souscripteur ne peut plus faire de rachat ou demander une avance à son assureur sans l'accord du bénéficiaire. Le contrat n'est plus considéré comme rachetable et ne peut donc plus être saisi par l'administration.

Les taux des livrets d'épargne réglementés au 1er août 2017

Alors que la stricte application de sa nouvelle formule de calcul aurait dû porter sa rémunération à 1 %, **le taux du Livret A reste fixé à 0,75 % au 1er août 2017.**

En conséquence, les rendements des autres livrets réglementés sont également inchangés :

- Livret de développement durable et solidaire (LDDS) : 0,75 % ;
- Livret d'épargne populaire (LEP) : 1,25 % ;
- Livret jeune : 0,75 % (minimum) ;
- Compte épargne logement (CEL) : 0,5 %.

Ces taux sont applicables du 1er août 2017 au 31 janvier 2018.

Source Prat éditons.

Le report du prélèvement à la source au 1er janvier 2019

Initialement prévue au 1er janvier 2018, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a finalement été repoussé d'un an. La réforme entrera donc en vigueur au 1er janvier 2019.

Pourquoi le prélèvement a-t-il été reporté d'un an ?

Officiellement, le prélèvement à la source est reporté pour que la réforme soit mise en œuvre dans les meilleures conditions. Le report d'un an doit notamment permettre d'évaluer la charge qui pèsera sur les entreprises qui collecteront l'impôt. À cette fin, un audit sera réalisé par l'inspection générale des finances et par un cabinet indépendant. Il sera complété par une expérimentation de terrain.

Comment seront imposés les revenus de l'année 2017 ?

Pour éviter une **double imposition en 2018** (paiement de l'impôt sur les revenus de 2017 + paiement, via le prélèvement, de l'impôt sur les revenus de 2018), il était prévu de neutraliser l'imposition des revenus de l'année 2017. Le report du prélèvement a pour effet de décaler d'un an cette mesure de transition.

En conséquence, **il n'y aura aucun changement de modalités d'imposition pour les revenus de l'année 2017** : ces revenus, qu'ils soient exceptionnels ou non, seront imposés dans les conditions de droit commun. Ils seront également recouverts, en 2018, dans les conditions habituelles (acomptes provisionnels ou prélèvements mensuels).

Comment seront imposés les revenus de l'année 2018 ?

Avec une entrée en vigueur du prélèvement à la source au 1er janvier 2019, l'année de transition correspondra aux revenus de l'année 2018 à déclarer en 2019 (et non plus aux revenus de 2017 à déclarer en 2018).

Le « crédit d'impôt modernisation du recouvrement » (CIMR), qui vise à éviter une double imposition au cours de la première année d'application de la réforme, est lui aussi reporté d'un an. Il portera donc sur les revenus de l'année 2018 (et non plus sur les revenus de l'année 2017). En conséquence :

l'impôt sur les revenus non exceptionnels perçus en 2018 sera annulé par l'intermédiaire du CIMR ; l'impôt sur les revenus exceptionnels perçus en 2018 devra être acquitté en 2019 selon les modalités habituelles.

Source : Prat éditions

VIE DES REGIONS

CENTRE départements 37 et 41:

Comme chaque année, les anciens agents et leurs conjoints des départements d'Indre et Loire et du Loir et Cher se sont retrouvés le premier lundi d'octobre : nous étions 13 présents dans un ambiance très conviviale autour d'une bonne table.

Nous avons eu une pensée pour les trois personnes décédées cette année en Indre et Loire : Mesdames Marie Hélène GOUJON (Langeais), Mireille LANGOUET (Neuillé-Pont -Pierre), et Nelly LEGUAY (Montrésor), ainsi que pour Michel LEFEBVRE qui avait créé le SAGAMM.

A noter que nos collègues Gaston LANGOUET et Christian LEGUAY étaient présents.

Jean Paul MARET a transmis les messages des excusés du jour et a fait le point sur les effectifs de la région : le nombre d'adhérents est passé de 56 à 58 depuis l'an dernier et il y a 6 actifs qui vont prendre leur retraite d'ici la fin de l'année. Puis il a rappelé les dates du congrès 2018 à Bordeaux les 29/30 et 31 mai.

Enfin, suite aux nombreuses questions concernant les revalorisations de nos retraites, il a rappelé les difficultés pour nous faire entendre auprès de la CAVAMAC.

Jean-Paul MARET



Sur la photo de gauche à droite : Lyonel CHICHERY, Jacqueline CHICHERY, Annie GOUREAU, Jean-Claude GATINEAU, Annick GATINEAU, Anne-Marie DUFOUR, Christian LEGUAY, Ghislaine MARET, Gaston LANGOUET, Jean-Claude MENARD, Michel LASSERRE, Hervé GIRAULT, Jean-Paul MARET

CHARENTE-POITOU:

Le 27 septembre 2017, Comme tous les ans, nous nous sommes retrouvés pour notre sortie annuelle remarquablement organisée par notre collègue Jean Luc NADEAU ... Nous devons être plus nombreux.

Présents sur la barque : Jean luc NADEAU, Didier BARBOT et son épouse, Bernard PAUCAUD et son épouse, Anne Marie BEUVE et une amie, Gérard Grosbois et son épouse.



Comme souhaité par tous nous espérons que l'Année prochaine avec l'arrivée de nouveaux entrants on pourra être plus nombreux.

Gérard GROSBOIS

LIMOUSIN :

Les anciens agents du Limousin, ainsi que les agents en activité se sont réunis le vendredi 20 octobre 2017 pour fêter le départ en retraite de Jean Marie TEXIER de DUN LE PALESTEL et la SOUTERRAINE ainsi que son arrivée au sein de notre amicale.

C'est la ferme auberge de La Besse 87340 LES BILLANGES qui nous a proposé un menu du terroir très apprécié par tous les convives.

Un cadeau a été offert à notre nouveau collègue venu grossir notre vénérable association.

Jean PISSALOUX

Sur la photo de gauche à droite : Christian FARGUET, Georges DOTZIS, Jean Marie TIXIER, Jean PISSALOUX, Daniel BERNARD, Xavier JALAGEAS, Jacques CESSAT.



Comment supprimer les cookies sur votre ordinateur ?

Les cookies, à quoi ça sert ?

Les cookies sont des fichiers déposés sur votre ordinateur par les différents sites Internet que vous avez visités. Ils servent à stocker plusieurs informations, comme vos données de connexion, vos mots de passe ou vos préférences de navigation. Par mesure de sécurité, si vous souhaitez **protéger vos données sur Internet** ou conserver l'anonymat en naviguant, il peut être conseillé de les supprimer. La manipulation est simple et rapide, et diffère légèrement selon le navigateur utilisé.

Faut-il supprimer tous les cookies ?

Il peut être intéressant de supprimer seulement certains cookies, si vous souhaitez par exemple **effacer vos traces sur un site**, et de conserver ceux des sites de confiance sur lesquels vous vous rendez régulièrement, notamment car ils gardent en mémoire vos données d'identification. Des logiciels comme Ccleaner permettent en toute facilité de nettoyer les cookies inutiles, qui peuvent ralentir votre système et votre navigation, tout en conservant les fichiers dont vous avez besoin.

Comment faire

Sur Mozilla Firefox, il faut se rendre dans les trois barres en haut à droite du menu, puis dans « Options » et « Vie privée ». Il suffit ensuite de cliquer sur « Supprimer des cookies spécifiques », et de choisir en particulier certains sites, ou de supprimer l'intégralité des cookies. Si vous utilisez Google Chrome, il faut se rendre dans « Paramètres » en cliquant sur l'icône avec les trois barres, également en haut à droite, puis

« Paramètres avancés », « Paramètres du contenu » et « Cookies ». Supprimez les cookies en indiquant le nom de sites en particulier.

De la même manière, la suppression des cookies sur le navigateur Internet Explorer se fait via la roue en haut à droite, puis « Options Internet », « Confidentialité », « Sites ». Il est également possible de supprimer ces fichiers directement depuis votre disque dur, en vous rendant dans le Disque C, puis dans le fichier « Documents and Settings ». Allez ensuite sur le nom de votre PC, puis cliquez sur « Cookies » et sélectionnez ceux que vous souhaitez modifier.

En cas d'hésitation, faites appel à un **service d'aide informatique**, ce n'est pas toujours coûteux, ou demandez de l'aide à vos petits-enfants !



AAAMMA offre à ses adhérents la possibilité de souscrire à conditions préférentielles:

- Une assurance **protection juridique** vie privée, en option : «immeubles de rapport» & «recouvrement des loyers ».
- Une assurance **frais d'obsèques** et assistance en cas de décès.
- Une assurance **responsabilité civile** vie privée, destinée à ceux qui en sont dépourvus par ailleurs.

Pour obtenir renseignements, documentation et formulaire de souscription, un seul contact :

Michel KOMAN - 6 route de Driencourt - 80200 AIZECOURT LE HAUT

Tél : 03 22 83 05 83 ou 06 12 67 17 52 - courriel : « mcmkoman@orange.fr »



ASSURANCE « PROTECTION JURIDIQUE »

Service proposé par l'AAAMMA à ses adhérents

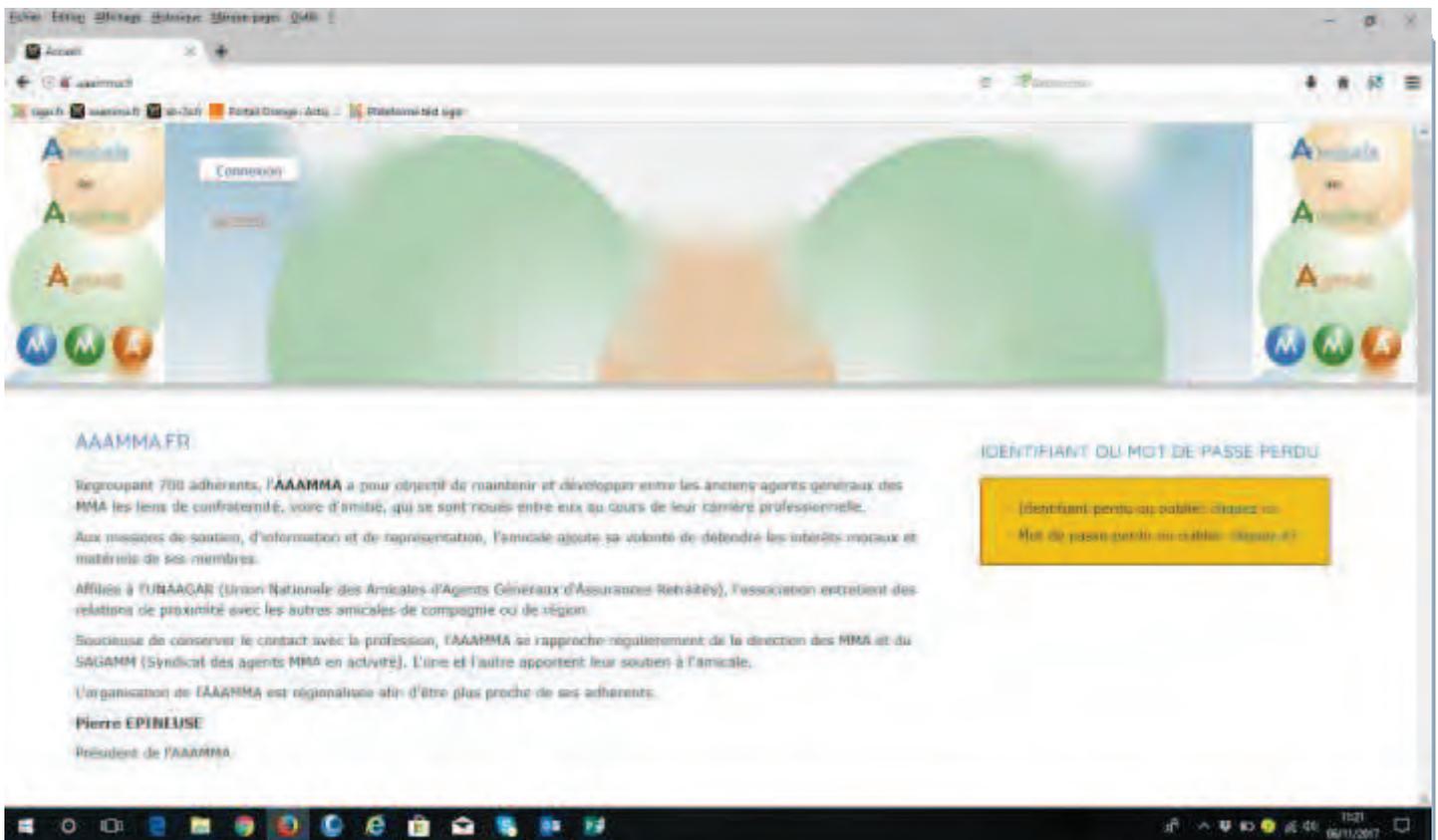
La détérioration des résultats au cours des trois dernières années nous a obligé à accepter une augmentation substantielle du prix de l'option « Immeuble de Rapport » .

Au **1^{er} janvier 2018**, les cotisations seront :

PROTECTION JURIDIQUE « VIE PRIVÉE » : 51 €

OPTION « IMMEUBLE de RAPPORT » : 66 €

La comparaison avec l'offre en police individuelle confirme que notre contrat de groupement à adhésion facultative bénéficie d'une réduction de 40 %.



LE WEBLOG D'AAAMMA

Pour ceux qui ne se sont pas encore connectés, le rappel de la procédure :

L'adresse du site est : <http://www.aaamma.fr>. Je vous conseille de mettre cette adresse dans vos favoris.

Sur la page d'accueil, dans la fenêtre d'identification, saisir votre identifiant qui n'est autre que la première lettre de votre prénom suivi de votre nom, le tout attaché en majuscules.

Saisir votre mot de passe qui est votre numéro d'immatriculation à CAVAMAC.

Ce numéro doit être composé de 6 chiffres. Pour les adhérents ayant un numéro de CAVAMAC à 5 chiffres, il est impératif de faire précéder celui-ci d'un 0. Exemple : **044614**

Ces opérations terminées vous avez maintenant accès à l'ensemble des rubriques du site :

LES NOUVELLES : Vous y découvrirez l'ensemble des « news » et articles présents sur le site. Au bas de chaque article vous pourrez y faire figurer vos remarques et observations.

GALERIE : Vous y trouverez les documents qui seront mis à votre disposition à la rubrique « **Fichiers adhérents** » et que vous pourrez imprimer si vous le souhaitez, Vous y trouverez notamment la version numérique de nos bulletins.

A la rubrique « **Galerie Photos** » vous y trouverez les reportages photos de nos différents congrès.

ACTUALITES RETRAITES : Toute l'actualité sur les retraites. En cliquant sur l'un des sujets traités, vous serez renvoyés sur le site du média ayant publié cet article.

VOS RESPONSABLES, par cette rubrique vous allez pouvoir consulter la liste des membres constituant le conseil d'administration de votre amicale, ainsi que l'ensemble de vos responsables régionaux.

En cliquant sur l'un de ces membres vous aurez toutes ses coordonnées vous permettant de lui adresser un message en cliquant sur son adresse mail.

Adhérer à l' c'est ..



- ... maintenir et développer des liens confraternels et amicaux,
- ... garder un contact avec la profession, les agents, le SAGAMM, les MMA,
- ... être représenté auprès des acteurs des régimes de retraite et prévoyance,
- ... rester informé par un bulletin trisannuel et par le weblog « aaamma.fr »,
- ... avoir accès aux services et réductions des « Avantages UNAAGAR »,
- ... bénéficier d'aide, assistance et soutien, face à des difficultés particulières.

► **Vous connaissez un ancien collègue**
qui n'est pas encore adhérent de l'amicale,
contactez le et proposez lui de nous rejoindre.

► **Vous pouvez aussi nous indiquer ses coordonnées,**
nous lui adresserons de votre part demande d'adhésion.

► **Vous obtiendrez le bulletin d'adhésion auprès :**

- du délégué « aaamma » de votre région,
- sur le weblog, rubrique « galerie des fichiers ».
- de **Jean Yves LEROUX**

12, rue François Menez - 35700 RENNES

Tel : 02 99 63 38 90 Courriel : « jean.leroux0@orange.fr »

BULLETIN DES SAAMM

BULLETIN UNIQUE DE DEMANDE D'ADHESION

AMICALE de REGION : _____ AMICALE de COMPAGNIE : _____
Amicale des Anciens Agents

TOUTES DEUX REUNIES DANS :
Union Nationale des Amicales d'Agents Généralistes d'Assurances Retraites

UNAAGAR

NOM : _____
Prénoms : _____
Adresse (Domicile) : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
Adresse E-mail : _____
Date de Naissance : _____ Situation de famille : _____
Prénom du Conjoint : _____ Son Nom de jeune fille : _____
Sa date de naissance : _____ Date de notre mariage : _____
N° CAVAMAC : _____ (Indispensable)

COMPAGNIE représentée au départ en RETRAITE : _____
Agence de : _____
Date de nomination : _____
Date de cessation de fonction pour : RETRAITE INVALIDITE AUTRE

Date effective ou prévue de ma PRISE de RETRAITE le : _____

Je demande à adhérer à l'Amicale de Région et à l'Amicale de Compagnie ci dessus désignées, l'une et l'autre membres de l'Union Nationale des Amicales d'Agents Généralistes d'Assurances Retraites « UNAAGAR ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAAMMA

À LA DATE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Président:

Pierre EPINEUSE

5, rue Hélène Boucher

76240 BONSECOURS (ROUEN)

Tel: 02.35.64.95.40

E-mail: epneuse.aaamma@gmail.com



Vice-Président:

Michel KOMAN

6, route de Driencourt

80200 AIZECOURT LE HAUT

Tel: 03.22.83.05.83

E-mail: mcmkoman@orange.fr



Vice-Président:

Jean-Marie MARTIN

14, rue des Anciens Combattants

76430 St ROMAIN DE COLBOC

Tel: 02.35.30.73.10

E-mail: jm.martin44@wanadoo.fr



Secrétaire Général:

Ronan ROMIEUX

4, rue des mésanges

56530 QUEVEN

Tel: 02.97.05.05.48

E-mail: ronan.romieux@wanadoo.fr



Trésorier:

Denis HUBERT

52, rue de Dol

35960 LE VIVIER SUR MER

Tel: 02.99.48.85.08

E-mail: denis-regine.hubert@orange.fr



Secrétaire-adjoint:

Jean-Yves LEROUX

12, rue François Menez

35700 RENNES

Tel: 02.99.63.38.90

E-mail: jean.leroux0@orange.fr



Administrateur:

Alain THIBAUT

8, square des 3 Boisselées

49600 BEAUPREAU

Tel: 02.41.63.02.33

E-mail: alainthibault49@gmail.com



Administrateur:

Jacques CESSAT

56, rue du Gué Giraud

87200 SAINT JUNIEN

Tel: 05.55.0290.39

E-mail: jacquescessat@aol.com



Administrateur:

Michel LECOQ

1, Boulevard la Gare

72200 LA FLECHE

Tel: 02.43.45.63.58

E-mail: michel.lecoq4@orange.fr



Administrateur:

Jean-Paul PELLERAY

1, rue Française

72200 LA FLECHE

Tel: 02.43.45.95.72

E-mail: jp.pelleray@sfr.fr



Syndic:

Jean-Paul MARET

32, rue de la Montée Jaune

37510 SAVONNIERES

Tel: 02.47.50.10.31

E-mail: jeanpaul.maret@gmail.com



Syndic-adjoint:

Jean-Claude GATINEAU

16, Boulevard Beranger

37000 TOURS

Tel: 02.47.05.57.48

E-mail: jcgateau@club-internet.fr



Contrôleur aux comptes:

Paul BALME

80, rue Michel Vielle

72300 SABLE s/ SARTHE

Tel: 02.43.95.03.32

E-mail: paulbalmesable@live.fr



Président d'honneur:

Gérard LEVACHER

17, rue des Cerisiers

72460 SAVIGNE L'EVEQUE

Tel: 02.43.27.27.92

E-mail: geranette@orange.fr





LES PAGES D'AZUR

Chère amie, **C**her Ami,

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 12 Octobre dernier. Nous étions 48 pour l'apéritif et pour le déjeuner ; encore un vrai, un pur moment de convivialité.

En accord avec le Vice-Président Michel Leroux, nous avons décidé d'animer ce repas avec un magicien qui a su capter l'attention de tous les participants de chaque table.

Les bagues disparaissaient et revenaient emballées, les jeux de cartes, les ballons, des dessins, des livres, de la magie en direct à quelques centimètres de nos yeux écarquillés.

Bref, toute la communauté a su apprécier la dextérité de ce jeune magicien et ce fût un excellent moment de bonheur, les applaudissements fusaient de toutes parts.

Entre temps, vous aurez sûrement reçu le compte rendu relatant les informations sérieuses de cette assemblée générale.

Nous vous souhaitons un bel automne.

Bernadette votre dévouée.

br.demange@gmail.com 06 16 47 02 56



Le nouveau Conseil d'Administration à votre écoute



04/01/2017

Amicale A.G.A.R. AZUR Amicale des Agents Généraux d'Assurances Retraités Azur Assurances

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017/ 2018

(C.A.12/10/2017)

Présidente
Bernadette DEMANGE
17 rue Jacques Prévert
94890 NOISSAY
01 45 30 06 72 / 06 16 47 03 56
br.demange@gmail.com

1^{er} Président adjoint
Michel LEROUX
2 allée de la Cédraie
76150 MONT-ST-AUGNAN
02 35 15 32 23 / 06 09 53 26 23
michel.leroux.76@gmail.com

1^{er} Vice Président
Jean-Pierre LEGARDINIER
4 place Netherbe
14000 CAEN
02 31 85 45 29 / 06 85 31 18 47
jean-pierre.legardinier@orange.fr

1^{er} Vice Président
Gérald PAQUET
Clos de la Herse
6 impasse des Mûriers
45800 ST JEAN DE BRAYS
04 78 88 10 00 / 06 85 90 86 22
paquetgerald@orange.fr

Secrétaire Général
Louis COURIVAUD
6 rue Jean Deschamps
91800 BOUTRY
01 80 46 38 04 / 05 35 36 70 88
06 17 60 89 70
louis.courivaud@orange.fr

Trésorier
Alain COUDERT
191 Bd Jeanne de Wasseau Port
Sainte-Marquette
83150 LA GARDE
04 98 01 04 94/05 09 95 44 31
alaincoudert83@gmail.com

Trésorier adjoint
Jacques SANTEUIL
9 Impasse de la Herse
80152 CAISSARGUES
04 66 27 63 90 / 06 83 20 78 21

Administrateurs
Michel DEMESLAY
28r Impasse des Sources
56000 VANNES
09 81 34 62 88 / 06 21 70 96 97

Jean-Michel GAUDRON
18 rue Sirey
33000 BORDEAUX
06 81 45 50 35 / 06 80 44 03 52

Syndic
Jean-Louis BILLARD
15 rue des Sorbiers
96420 HOEHT
01 34 67 11 64 / 06 70 69 11 88

Contrôleurs des comptes
Michel MORICE
10 allée du Villon de Clisouet
56000 VANNES
02 99 63 61 06 / 06 16 72 10 38

Michel RAMSPACHER
6 rue F. de Neufchâteau
54000 NANCY
03 83 80 85 91 / 06 13 43 08 07



Bernadette DEMANGE



Michel LEROUX



Jean-Pierre LEGARDINIER



Gérald PAQUET



Louis COURIVAUD



Alain COUDERT



Jacques SANTEUIL



Michel DEMESLAY



Jean-Michel GAUDRON



Jean-Louis BILLARD



Michel MORICE



Michel RAMSPACHER

Carte de France des régions "AGAR-AZUR" au 12 octobre 2017

<p>Région 11 Paris-Ile de France 75-77-78-91- 92-93-94-95</p>  <p>Bernadette DEMANGE</p>	<p>Région 1 Nord 02-59-60-62-80</p>  <p>Jacques MERESSE Patrick PARMENTIER</p>	<p>Région 8 Alsace-Lorraine, Champagne-Ardenne 08-10-51-54-55-57-67-68-88</p>  <p>Michel RAMSPACHER ?</p>	<p>Région 5 Bourgogne Franche-Comté Territoire de Belfort Haute-Marne 21-25-39-52-58 70-71-89-90</p> <p>Intérim : Jean-Pierre LEGARDINIER</p>
<p>Région 2 Normandie 14-27-50-61-76</p>  <p>Michel LEROUX Hubert LOIR</p>			
<p>Région 3 Bretagne, Pays de Loire, Vendée 22-29-35-44-49-53-56-72-85</p>  <p>Gérard CAMPEON Michel MORICE</p>			
<p>Région 9 Nouvelle Aquitaine 16-17-19-23-24-33-40-47-64- 79-86-87</p>  <p>Jean-Michel GAUDRON Mimi GRELET, Patrick MILLOT, Jean-Claude SIRÉ</p>			
<p>Région 4 Centre 18-28-36-37-41-45</p>  <p>Gérald PAQUET ?</p>			

DEUILS



Il nous ont quittés

Monique TEISSEIRE
Roland GOURDON
Claude LOGEROT
Jacques BERTHELOT
Marcel JUNIQUE
Claude BREAN

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

LES REGIONS

L'AQUITAINE



C'est sous un soleil radieux automnal que les retraités de cette région ont visité Cognac, les chais d'HENNESY et un fabricant local de Pineau.

Je vous laisse imaginer la différence entre les deux.
Ah.....l'argent !...

Les dégustations étaient programmées et les repas étaient savoureux.

Comme toujours très bonne ambiance.

L'amitié était encore là. Quel bonheur !..

LES HAUTS DE FRANCE

Un nouveau délégué Jacques MERESSE et son compère Patrick PARMENTIER ont été élus le 6 Octobre dernier et ils nous ont fait découvrir ARRAS, ses places, Notre Dame de Lorette et son Anneau de la Mémoire –Mémorial International où y sont inscrits 590.000 noms de soldats de toutes nationalités confondues. Poignant !...

Bien évidemment le champagne et un bon repas ont rendu cette élection très festive et amicale.



Les dessous de l'histoire :

LE BONHEUR EST DANS LE PRE

« C'est le pays de Cocagne ! », s'exclame-t-on lorsque l'on connaît la bonne fortune. Cette expression reprise par de nombreux écrivains a une origine particulière. Car ce pays fabuleux, que tout le monde croit mythique, existe bel et bien.

Le pays de Cocagne existe : il se trouve dans le département du Gers, vers Lectoure, une bourgade du Lauragais, au nord-ouest de Toulouse. Il doit son existence au bleu que l'on tirait jadis du pastel. Car la cocagne n'est autre que les coques de la plante dont on extrait le précieux produit.

Cultivé entre le Lauragais et l'Albigeois, cet « or bleu », à la mode pendant la Renaissance, fit la fortune des marchands de pastel. Ils purent ainsi acquérir de magnifiques demeures.

Aujourd'hui, le pays de Cocagne désigne toujours la douceur de vivre du Gers et, au figuré, l'espoir d'un paradis terrestre.... Terre de paresse.



CES DRÔLES D'EXPRESSIONS

POURQUOI DIT-ON :

« C'EST LA CROIX ET LA BANNIERE »

Cette expression date du XV^e siècle, traduite d'un texte italien. Ils sont évidemment bien placés pour parler de croix, les Transalpins. La bannière est un étendard sous lequel des gens de communauté d'esprit se regroupent. Aujourd'hui, pour faire cérémonieux, on défile au 14 juillet sur les Champs -Elysées derrière les chars de l'armée de terre. Dans le temps, les processions en grande pompe se déroulaient à la suite de la croix de Jésus et de la bannière de Marie. Ces défilés en grand appareil demandaient des efforts logistiques, d'où la formule dont le sens figuré traduit la pénibilité et se dit d'une contrainte majeure.

VACANCES BLEUES

Le numéro d'appel pour les réservations Individuelles est changé :

N° de tel gratuit : 04 91 00 96 30

Au lieu du 0 825 394 959 qui était payant.

N'oubliez pas de demander le tarif préférentiel avec le code GEO.

La réduction de 10 % « UNAAGAR » se cumule avec les promotions

Voir les « AVANTAGES -UNAAGAR » 2016-2017

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre amicale:

- Jacques CHENEY - 69500 BRON
- Patrice ROY - 25720 AVANNE AVENEY
- Alain RODY - 86140 SAINT GENEST D'AMBRIERE
- Gérard CAMPEON - 29200 BREST
- Jean-Marie BUREL - 76220 BEZANCOURT
- Marie GROU - 72000 LE MANS
- Pierre MONTVUAGNARD - 74380 CRANVES SALES
- Michèle LE GOFF - 06600 ANTIBES
- Robert PRIU - 34160 CATRIES
- Philippe FABRY - 26450 ROYNAC
- Dominique BIZY - 48000 MENDE
- Gilles LANGOUET - St PATERNE RACAN

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Annick PITAULT- 36800 SAINT GAULTIER
- Claude BRUNET - 60240 DELINCOURT
- Jean CAPOULUN - 30300 BEAUCAIRE
- Jacky RODAIS - 72450 MONTFORT LE GESNOIS

Notre amicale présente aux familles de nos amis disparus ses sincères condoléances.

AAAMMA Amicale des Anciens Agents

▶ **Siège** : 3, rue de l'Herberie - 72000 LE MANS.

▶ **Weblog** : <http://www.aaamma.fr>

▶ **Courriel** : secretariat.aaamma@gmail.com

Responsables de rédaction :

Ronan ROMIEUX (AAAMMA)

Bernadette DEMANGE (AGAR-AZUR)

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Pierre EPINEUSE, Jean-Marie MARTIN, Michel KOMAN, Gérard LEVACHER, Alain THIBAULT,



735, rue Jacques Ange Gabriel
56850 CAUDAN